

VILLE DE QUINSAC



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

Extrait du plan de zonage – Après modification

Echelle 1/1000°

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 20 juin 2013
Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : 22 décembre 2018
Modification n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire,

BOISSY.
AVOCATS & ASSOCIÉS



- Zonage
- Elément du patrimoine à protéger pour des motifs paysagers
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- Terrain cultivé à protéger pour des motifs écologiques
- Patrimoine bâti protégé (bâtiment)
- Patrimoine bâti protégé (mur)

